



**Environnement
Jeunesse**



Cégep vert
Cultiver le pouvoir-agir

Fonctionnement du système de badges de reconnaissance

La communauté étudiante accorde une grande importance à l'environnement et souhaite évoluer dans un établissement collégial dont les actions reflètent ses valeurs. Pour former de jeunes personnes écocitoyennes, les cégeps et les collèges doivent faire preuve d'exemplarité et incarner concrètement la transition socioécologique.

À travers un système de badges de reconnaissance, Environnement Jeunesse souhaite reconnaître le leadership des établissements collégiaux qui se distinguent par la mise en œuvre de pratiques écoresponsables et de projets environnementaux structurants.

Catégories de badges



Chaque catégorie propose une liste d'actions à réaliser afin d'obtenir un badge. Il est également possible de proposer des actions qui ne figurent pas sur cette liste. Celles-ci seront alors soumises au comité consultatif qui en évaluera l'admissibilité.

Attribution des badges

Chaque année, un établissement collégial peut obtenir un maximum de trois badges, dans trois catégories différentes. Ces badges lui sont remis à la fin de l'année scolaire et ils sont valables pour un an.

Les badges sont attribués selon trois niveaux de reconnaissance, en fonction du nombre d'actions réalisées au cours de l'année :

- Bronze : minimum de 3 actions réalisées ;
- Argent : minimum de 5 actions réalisées ;
- Or : minimum de 7 actions réalisées.

Ainsi, un cégep ou un collège pourrait recevoir, par exemple, un badge bronze en mobilité durable, un badge argent en gestion responsable des matières résiduelles et un badge or en gestion durable.

Participer au système de badges

La participation au système de badges est facultative et chaque établissement peut décider du nombre de badges pour lequel il souhaite poser sa candidature. Ainsi, même si le maximum de badges pouvant être obtenus est de trois, un établissement peut décider de poser sa candidature pour seulement un ou deux badges. Le dépôt de candidature se fait à travers un formulaire en ligne, avant le 30 juin 2026.

Afin de valider les actions réalisées, les établissements collégiaux doivent soumettre au comité consultatif une courte description de l'action réalisée ainsi que des preuves sommaires telles que des photos, certificats, rapports ou tout autre document justificatif.

Les dossiers ainsi que les preuves fournies sont analysés par le comité consultatif, puis les résultats sont communiqués à la rentrée scolaire suivante.

Renouvellement des badges

Chaque année, les établissements collégiaux ont le choix de renouveler les badges qu'ils possèdent déjà, ou encore, de tenter d'en obtenir de nouveaux. Pour renouveler un badge dans une même catégorie, un établissement doit maintenir le nombre d'actions exigées pour le niveau visé, tout en réalisant au minimum une nouvelle action.

Ainsi, un cégep ou collège ayant obtenu un badge bronze en mobilité durable grâce à l'installation d'un abri à vélo, l'obtention de la certification Vélosympathique et la mise en place d'une plateforme de covoiturage pourra renouveler ce badge l'année suivante en maintenant sa plateforme de covoiturage, en assurant l'entretien de son abri à vélo et en proposant une nouvelle action, telle que l'organisation de cours d'initiation au vélo.

Définition des catégories de badges

Mobilité durable

Le badge Mobilité durable regroupe l'ensemble des actions et projets liés au transport actif et collectif, tout en favorisant l'inclusion sociale et l'accessibilité.

Il a pour objectif d'amener les établissements collégiaux à sensibiliser leur communauté aux impacts environnementaux des modes de transport et à promouvoir des alternatives plus écologiques. Il encourage également la mise en place de projets structurants visant à faciliter l'adoption de pratiques de déplacement responsables et accessibles à toutes et tous.

Général

- Réaliser un plan de mobilité durable.
- Mettre en place des aménagements facilitant la circulation sécuritaire à pied et à vélo sur le campus.
- Obtenir ou renouveler une certification en transport durable (certification Campus Vélosympathique, etc.).
- Mettre en place une campagne de communication sur les enjeux de mobilité durable.

Transport actif

- Accueillir une station de vélos libre-service sur le campus.
- Installer des douches accessibles à toute la communauté collégiale.
- Installer ou entretenir un abri à vélos protégé.
- Mettre sur pied une station de réparation de vélos.
- Mettre des vélos à la disposition du personnel et des personnes étudiantes pour les déplacements effectués dans le cadre du travail ou des cours.
- Organiser des événements ou des défis pour encourager la pratique du transport actif (journée sans auto-solo, cours d'initiation au vélo, sortie en vélo dans le cadre de cours ou d'activités parascolaires, atelier de réparation de vélos, etc.).

Transport collectif

- Offrir des primes ou des incitatifs financiers pour l'utilisation du transport collectif (ex. : abonnement annuel, rabais ou remboursements des titres de transport, etc.).
- S'arrimer avec la ville pour que les horaires d'autobus concordent avec celui du cégep ou du collège.

Covoiturage

- Mettre en place et maintenir une plateforme de covoiturage.
- Offrir des incitatifs financiers aux personnes faisant du covoiturage.
- Réserver des places de stationnement pour les personnes en covoiturage.

Gestion responsable des matières résiduelles

Le badge Gestion responsable des matières résiduelles a pour objectif d'encourager les établissements collégiaux à mettre en place les infrastructures et les conditions nécessaires pour permettre à la communauté étudiante et au personnel d'adopter de bonnes pratiques de tri des matières résiduelles.

Au-delà du tri, ce badge reconnaît également les efforts déployés pour réduire les matières résiduelles à la source, ainsi que les initiatives de sensibilisation et de formation visant à favoriser l'appropriation de ces pratiques par l'ensemble de la communauté. L'objectif étant toujours de réduire, chaque année, la quantité de déchets ultimes produite par l'établissement.

Tri des matières résiduelles

- Installer des îlots de tri uniformes dans l'ensemble de l'établissement et retirer les poubelles orphelines.
- Incorporer la collecte de la consigne dans l'ensemble du cégep ou du collège.
- Participer au concours de recyclage de piles d'Environnement Jeunesse.
- Installer une station de récupération de déchets spécialisés (ampoules, crayons, piles, matériel informatique, etc.).
- Obtenir ou renouveler une certification attestant de la bonne gestion des matières résiduelles (ICI on recycle +, etc.).
- Réaliser une caractérisation des matières résiduelles et adopter un plan d'action visant la réduction des déchets ultimes.

Réduction à la source

- Accueillir une initiative permanente en lien avec la réduction des déchets (friperie, œuvre d'art de réemploi, achats en vrac, etc.).
- Mettre en place des ateliers de réparation d'objets.
- Installer et entretenir un frigo collectif.
- Réduire les déchets à la source (mise en place d'un système de vaisselle réutilisable ou consignable à la cafétéria, élimination des bouteilles d'eau en plastique dans les machines distributrices et à la cafétéria, élimination des ustensiles jetables, réduction des emballages, achat de vaisselle réutilisable pour les événements internes, etc.).

Sensibilisation

- Réaliser au moins une activité de sensibilisation ou de formation (ramassage de déchets avec les personnes étudiantes, formation sur le tri des matières résiduelles, campagne de sensibilisation à l'utilisation de contenants réutilisables, etc.).
- Soutenir ou créer une brigade verte pour sensibiliser la communauté (ex. : aide au tri des matières résiduelles à la cafétéria ou lors d'événements, etc.).

Gestion durable

Le badge Gestion durable a pour objectif d'inciter les établissements collégiaux à repenser leurs pratiques de gestion afin de les rendre plus écoresponsables. Cette démarche passe notamment par une prise de conscience des impacts environnementaux associés aux activités institutionnelles ainsi que par l'adoption de politiques concrètes et d'engagements clairs.

La formation du personnel joue également un rôle clé, car elle permet l'appropriation des nouvelles pratiques et favorise leur intégration dans le fonctionnement quotidien de l'établissement.

Général

- Avoir une personne employée en environnement à temps plein.

Verdissement

- Déminéraliser une portion du terrain et le remplacer par un espace vert.
- Améliorer les espaces verts existants (plantations d'arbres, mise en place d'un jardin ou d'une micro-forêt, plantations de fleurs indigènes et/ou mellifères, etc.).
- Installer des toits verts ou des murs végétalisés pour favoriser la biodiversité urbaine et les îlots de fraîcheur.

Alimentation durable

- Offrir une option végétarienne ou végétalienne au menu de la cafétéria en tout temps.
- Assurer qu'un pourcentage important des aliments utilisés soient responsables (biologiques, de source locale, équitables, etc.).
- Établir un système de réduction du gaspillage alimentaire à la cafétéria.

Lutte au gaspillage des ressources

- Adopter une politique d'approvisionnement responsable.
- Former des personnes employées sur l'approvisionnement responsable.
- Réaliser un bilan carbone comprenant les scopes 1, 2 et 3 et adopter un plan d'action de réduction des émissions.
- Obtenir la certification LEED lors de la construction d'un nouveau bâtiment.
- Se doter d'un guide pour l'organisation d'événements écoresponsables.